

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2019 :

Le conseil approuve les comptes de gestion et administratif 2019, qui laissent apparaître :

- un excédent de clôture de + 142 479,16 € en section de fonctionnement
- un déficit de clôture de – 52 645,09 € en section d'investissement

Affectation du résultat : 92 330,09 €

Participation de la commune à l'arbre de NOEL 2019 :

Après présentation des comptes par la Présidente du comité des fêtes, la participation de la commune aux frais de l'arbre de NOEL 2019 s'élève à 731 euros.

Subvention comice agricole canton de Léré :

Il est décidé d'allouer la somme de 50 euros au comité d'organisation du comice agricole qui se déroulera cette année à Léré.

Contentieux Commune/voisins du BAR RESTAURANT :

Monsieur le Maire fait part de la réunion qui s'est tenue à la mairie le 14 février 2020, composée des plaignants, d'un architecte et quelques membres du conseil municipal. Il informe l'assemblée en collaboration avec l'architecte des précautions particulières à prendre pour la reconstruction du toit coupé et des incidences sur la modification d'une petite partie du Saint-Romble. Enfin, il évoque le futur rendez-vous du 24 février 2020 prévue à Bourges avec Maître TANTON pour avoir une meilleure visibilité sur la suite du dossier.

Carte scolaire rentrée septembre 2020 :

Le conseil d'école du 04 février 2020 et les municipalités de Subigny et Savigny ont voté la reconduction de la semaine scolaire de 4 jours. Une dérogation est donc demandée à Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale pour poursuivre ainsi.

Sécurité routière :

Les services du CIT (Cher Ingénierie des Territoires) ont réalisé une enquête du 04 décembre 2019 à 00h00 au 08 décembre à 23h00 sur la vitesse des automobilistes entrant dans la commune en provenance de Sainte-Gemme-en-Sancerrois ; du Noyer ; et de Vailly (devant la mairie).

L'analyse de ces résultats permettra de mettre en place une politique de sécurité plus appropriée pour les entrées du village.

Défense Incendie :

Une étude entre les différents intervenants (Safège, le SDIS, la SAUR, les communes et le SIAEP VLPP) a été réalisée pour recenser dans un premier temps les endroits dans la commune où des bornes incendie seraient nécessaires puis ensuite les emplacements où il serait possible de les installer. Il s'avère qu'uniquement au Chezal Rousseau, aux Godons et à Villedon ces installations seront possibles.